

Nantes, le 6 février 2020

Europe

La Région engagée pour l'application du règlement bio européen aux algues et cyanobactéries.

Une délégation représentant 5 régions européennes, pilotée par la Région des Pays de la Loire s'est rendue à Bruxelles ce jeudi 6 février pour faire entendre auprès de la commission européenne la voix des producteurs de spiruline et de microalgues qui rencontrent des difficultés d'application du règlement européen pour la production biologique des algues. En Pays de la Loire, la Région soutient la production de spiruline et de microalgues, une filière très dynamique avec de nombreuses créations d'entreprises depuis 2014* répondant à une demande croissante des consommateurs pour une transition alimentaire respectueuse de l'environnement et vertueuse pour la santé.

« Les Pays de la Loire, comme toutes les autres régions françaises, sont interpellés par les producteurs de spiruline sur cette problématique. Les consommateurs demandent des produits bio mais le règlement européen n'est pas applicable en l'état, ils se tournent par conséquent vers des produits importés qui bénéficient d'un label bio par équivalence. Cela porte préjudice à nos entreprises qui produisent pourtant un produit sain et local selon des méthodes respectueuses de l'environnement. Cela porte également préjudice aux consommateurs qui privilégient un produit qui est moins tracé et pas toujours de bonne qualité. » explique **Claire Hugues** conseillère régionale des Pays de la Loire qui représentait la Région à Bruxelles et conduisait la délégation.

Composée de 25 personnes, la délégation comprenait des représentants de collectivités (Régions des Pays de la Loire, Occitanie, Nouvelle Aquitaine et Normandie), des acteurs de la filière et des producteurs de 5 pays européens (France, Espagne, Allemagne, Italie et Portugal). **Un échange a pu avoir lieu avec la commission européenne permettant de faire avancer les demandes déjà formulées par la France à ce sujet depuis décembre 2017.** Un colloque sur l'avenir de la filière au niveau européen a également été organisé par le Bureau de Bruxelles des Pays de la Loire, avec la participation de la délégation permettant d'échanger avec d'autres territoires pour favoriser l'émergence de projets et de partenariats européens.

* En Pays de la Loire on dénombre 18 unités de production entre 2020, contre 4 en 2013, et 7 nouveaux projets sont identifiés et susceptibles d'être accompagnés par la Région notamment via le Feamp. Une concertation des acteurs initiée en 2019, va permettre l'élaboration d'un plan d'actions 2020-2027 en faveur de la filière, qui sera soumis au vote de l'assemblée régionale en juin 2020.

CONTACT PRESSE :

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16